



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Programme « Aide à l'organisation de congrès et salons »

Demandeur :

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir une demande de subvention au titre du programme susmentionné :

- Une notice explicative
- Des fiches d'information administrative et financière (fiches annexes 1 et 2)
- Une fiche « conseils écoresponsables » (fiche annexe 3)
- Une fiche « détail des dispositifs écoresponsables mis en œuvre » (fiche annexe 4)

Ce dossier peut être téléchargé sur le site <https://www.cotedor.fr/aide/aide-lorganisation-de-congres-et-salons>

Cadre réservé au service instructeur

Date de réception du dossier :

Numéro du dossier :

Numéro de tiers :

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier de demande de subvention est destiné aux collectivités, établissements publics et associations désireuses d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Il concerne les demandes de financement pour l'organisation d'un congrès ou salon se déroulant sur le territoire de la Côte-d'Or.

Comment se présente le dossier à remplir

Il est composé d'une notice explicative et de 4 fiches annexes :

🔗 fiche annexe 1 : Présentation de la structure porteuse du projet

Cette fiche est destinée à faciliter vos relations avec les services départementaux.

🔗 fiche annexe 2 : Budget prévisionnel type

Ce document « type » vous permettra de présenter le budget prévisionnel de cette manifestation en détaillant les dépenses par poste et d'indiquer les co-financement sollicités.

Il précise la nature des dépenses éligibles et inéligibles au programme concerné.

🔗 fiche annexe 3 : Fiche conseils pour une manifestation écoresponsable (téléchargeable sur le site www.ecotidiens21.fr/cms/manifs-durables)

Le Département, soucieux de la protection de notre environnement, s'engage pour les économies de ressources, la réduction des déchets et le recyclage.

Les conseils figurant sur cette fiche détaillent les actions qu'il vous est possible de mettre en œuvre pour donner un caractère écoresponsable à votre manifestation.

Le service Environnement et Milieux Naturels est en mesure de vous accompagner dans une démarche plus globale de réduction des déchets

Contact : Mathilde MOUCHET Coordinatrice des projets d'économie circulaire – 03.80.63.62.61
www.ecotidiens21@cotedor.fr

🔗 fiche annexe 4 : Détail des dispositifs écoresponsables mis en œuvre (également téléchargeable sur le site www.ecotidiens21.fr/cms/manifs-durables)

Cette fiche, une fois complétée par vos soins permettra d'apprécier le caractère écoresponsable que vous souhaitez donner à votre manifestation.

Rappel pièces à joindre :

- Un courrier de demande de subvention
- Les fiches d'informations administratives et financières jointes en annexe dûment complétés (fiches annexes 1 et 2)
- Le descriptif de la manifestation (lieu, date, objet, programme, nombre de personnes attendues, dispositifs écoresponsables mis en œuvre (fiche annexe 3) et tout élément permettant d'apprécier la nature de l'évènement
- Pour les collectivités, délibération approuvant le projet et son coût prévisionnel et sollicitant l'aide financière du Département
- Pour les associations, les statuts de l'organisme demandeur lorsqu'il s'agit d'une première demande ou si ces statuts ont connu une modification
- Avis de situation au répertoire SIRENE à jour
- RIB IBAN